

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Champlain–Lennoxville

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Techniques d'éducation spécialisée (351.03)

Juillet 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Champlain–Lennoxville s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Champlain–Lennoxville a évalué le programme de *Techniques d'éducation spécialisée* (351.03) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 25 juin 1999. Un rapport sur l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) a également été transmis à la Commission le 16 décembre 1999. Ce dernier rapport porte sur l'application des PIEP dans chacun des trois campus du Collège régional Champlain (Lennoxville, Saint-Lambert et Saint-Lawrence). Précisons que chaque constituante dispose de sa propre PIEP. Elles sont assez semblables tout en tenant compte de certaines particularités locales. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ces rapports et effectué une visite à l'établissement le 10 mai 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement et des membres locaux de la Commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Champlain–Lennoxville selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

-
1. Présidé par M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, le comité de visite était composé de M^{me} Ninon St-Pierre, directrice adjointe aux études, Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline; Paul Stubbs, conseiller-cadre, Collège John Abbott; M. Luc Laferrière, professeur de tourisme, Collège Mérici; M. Michel René, professeur en éducation spécialisée, Cégep de Saint-Jérôme. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Alice Dignard, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

Le Collège, sa politique et le programme évalué

Le campus de Lennoxville est l'une des trois constituantes du Collège régional Champlain. Il s'agit d'une institution d'enseignement collégial anglophone et publique située près de Sherbrooke en Estrie. Du point de vue du nombre d'inscriptions, c'est la deuxième plus importante des trois constituantes du Collège régional Champlain. Il offre cinq programmes de DEC préuniversitaires en *Natural Sciences*, *Social Sciences*, *Creative Arts / Literature and Languages*, *Visual Arts*, *Liberal Arts* et trois programmes techniques en *Computer Information System*, *Business Administration Technology (Finance)* et *Special Care Counselling*.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Champlain-Lennoxville a été évaluée par la Commission en septembre 1996. À cette occasion, la CEEC estimait que la politique « contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études ». Elle formulait par ailleurs quelques remarques notamment sur la façon dont la participation de l'ensemble des professeurs à une démarche d'évaluation était assurée.

Offert au Collège Champlain-Lennoxville depuis sa fondation en 1972, le programme *Techniques d'éducation spécialisée* (351.03) a été révisé en 1978 et 1987. Le Collège entend utiliser les résultats de la présente évaluation pour l'implantation du programme révisé au cours de l'année 2000. En 1997-1998, le programme avait une durée de trois ans et comprenait 39 cours pour un total de 90 unités. Le programme comprend également la réalisation en deuxième année d'un stage par semestre. Chacun de ces stages est d'une durée de douze heures par semaine. L'élève accomplit aussi, au cours du 5^e semestre et le plus souvent dans la région de Montréal, un troisième stage de quatre jours par semaine (*Fieldwork III*). La clientèle du programme, contingenté à 70 élèves pour les trois années, représente 6 % de l'effectif global du Collège. Entre 20 et 25 nouveaux élèves sont acceptés à chaque année. Au cours de l'année de référence 1997-1998, le Département d'éducation spécialisée comprenait 4,4 postes de professeurs.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

L'article 4.2.1 de la PIEP du Collège Champlain–Lennoxville prévoit que l'évaluation d'un programme doit avoir lieu trois ou quatre ans après sa mise en œuvre ou après qu'il ait subi d'importantes modifications. Généralement, les programmes sont évalués tous les cinq ans et au maximum tous les huit ans (art. 4.2.2).

Dans le cas présent, la décision d'évaluer le programme *Techniques d'éducation spécialisée* a été justifiée par le projet de mise en œuvre d'un programme révisé prévu à l'automne 2000. En effet, le Collège souhaitait procéder à l'évaluation de ce programme afin d'obtenir les informations utiles pour l'étape de la révision de ce même programme. Après cette expérience, le Collège estime important de mieux coordonner le processus d'évaluation d'un programme avec son processus de révision. Ceci permettra de mieux répartir la charge de travail pour les personnes concernées par ces activités et de permettre une meilleure utilisation des résultats obtenus.

L'évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée* a donc débuté en 1998, conformément à la procédure normale de la PIEP. Le processus d'évaluation aurait dû être complété pour le mois de janvier 1999, mais à cause de l'encadrement exigé par les élèves en stage, il a été convenu de compléter le rapport d'autoévaluation en avril 1999.

Le système d'information sur les programmes d'études

L'article 3 de la PIEP du Collège Champlain–Lennoxville prévoit la mise en place d'un système d'information permettant d'obtenir des données sur tous les programmes d'études. La visite aura permis de constater que le Collège régional Champlain est présentement à développer un système qui sera implanté dans chacune de ses trois constituantes. Plusieurs éléments sont déjà en place et d'autres font encore l'objet de discussion. Les éléments déjà en place permettent de suivre le cheminement des élèves d'une cohorte (cinq cohortes sont disponibles), de connaître leurs caractéristiques (sexe, moyenne au secondaire,

provenance), le taux de diplomation ainsi que le nombre d'élèves ayant quitté le programme. La direction du Collège Champlain souhaite compléter la mise en place du système, réviser la description des éléments contenus dans son système d'information et préciser davantage les responsabilités relatives à la collecte et à la mise à jour de l'information. En utilisant les données collectées à chaque trimestre, la direction estime qu'il sera possible de produire une analyse annuelle de la situation de chacun de ses programmes. Ces résultats seront par la suite utilisés lors d'évaluations en profondeur.

Pour les fins de l'évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée*, l'essentiel des données sur les caractéristiques des élèves a été obtenu.

Le déroulement du processus d'évaluation

La PIEP prévoit la formation d'un comité d'évaluation (art. 2.4.1) composé du directeur adjoint à l'enseignement et aux programmes d'études, du coordonnateur du programme évalué, d'évaluateur(s), de deux professeurs des cours de la formation spécifique, d'un professeur de chacune des disciplines d'Anglais, de Français, langue seconde, des Départements d'*humanities* et d'un membre externe au Collège (art. 2.4.2). Selon la PIEP, ce comité, formé majoritairement de membres extérieurs au département responsable du programme, doit superviser l'évaluation.

Se rendant compte de la nécessité de donner un rôle plus actif aux professeurs du département, le Collège a scindé le Comité prévu dans sa PIEP en deux entités : le «*Program Evaluation Committee*» (PEC) composé du directeur adjoint à l'enseignement et aux programmes d'études, du coordonnateur du programme *Techniques d'éducation spécialisée* et des deux professeurs de la formation spécifique, et le «*Program Evaluation Advisory Committee*» constitué des quatre professeurs de la formation générale, de représentants des élèves et des diplômés. Pour l'essentiel, c'est le «*Program Evaluation Committee*» qui a réalisé les travaux, obtenant à chaque étape l'opinion du «*Program Evaluation Advisory Committee*» et de l'ensemble des professeurs de la formation spécifique.

La Commission considère que les modifications apportées à la composition du comité d'évaluation sont justifiées et permettent une participation plus efficace des professeurs de la formation spécifique. Le Collège souhaite apporter des ajustements à sa PIEP afin de mieux refléter cette réalité.

Dans l'ensemble, les différentes étapes du processus d'évaluation ont été réalisées comme prévu par la PIEP (art. 5.2). Un plan d'évaluation a été rédigé par le PEC et adopté

localement (art. 5.1). Pour faciliter la démarche, quatre guides ont été produits par la direction du Collège. Cependant, ces guides n'étaient pas tous disponibles au début du processus. Le premier guide intitulé « *Structure of the evaluation process* » présente le but, l'esprit, les principes et les caractéristiques d'une évaluation. Il précise également les structures et les personnes concernées par le processus et décrit les activités ainsi que l'échéancier. Le deuxième guide intitulé « *Contents of the evaluation* » aborde l'ensemble des critères et les questions d'évaluation. Le troisième guide intitulé « *Preparation* » porte sur la création du comité d'évaluation, la planification de l'évaluation, la validation du plan d'évaluation et le départ du processus. Le quatrième guide intitulé « *Self-evaluation* » aborde la collecte de l'information et son traitement, le rapport d'évaluation et les consultations. La Commission estime que ces guides permettront d'encadrer la démarche d'évaluation et elle invite le Collège Champlain–Lennoxville à poursuivre le développement de sa propre expertise en évaluation de programme.

Le Collège souhaite revoir sa PIEP afin d'établir un échéancier plus réaliste pour le déroulement d'un processus d'évaluation, de clarifier les responsabilités concernant la collecte des données et la mise à jour du système d'information, d'effectuer l'analyse périodique des données sur ses programmes d'études et améliorer le suivi de l'évaluation et le plan d'action.

Même si la composition du comité d'évaluation diffère quelque peu de celle qui avait été prévue à la PIEP, la Commission estime que, dans l'ensemble, l'application de la PIEP par le Collège Champlain–Lennoxville a été conforme à sa politique. Le système d'information décrit dans sa politique est en voie d'implantation et les données essentielles à l'évaluation ont été obtenues. Les différentes étapes du processus d'évaluation ont été réalisées en conformité avec la politique. Le Collège a réalisé une analyse de l'application de sa politique et il envisage d'y apporter des modifications afin de mieux refléter sa pratique notamment pour les aspects touchant la composition et les responsabilités du comité d'évaluation.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Un devis d'évaluation (« *Plan for the Evaluation of the Special Care Counselling Program* ») a été élaboré le 21 octobre 1998. Le Collège a choisi de faire une évaluation en considérant les critères suivants : 1) la pertinence du programme; 2) la cohérence du programme; 3) les aspects pédagogiques; 4) les ressources et la gestion; 5) la mise en œuvre de l'approche programme; et 6) l'efficacité du programme. Des questions et des sous-questions d'évaluation ont été élaborées pour chacun de ces critères. Pour chacune des sous-questions, les indicateurs et les sources d'information ont été précisés. Malgré le fait que le degré d'importance (très important, important, moins important) de chacune des sous-questions soit indiqué, ce choix ne s'appuie pas sur une analyse de la situation. Le devis comprend un échéancier et une estimation des coûts. Enfin, les ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'évaluation ont été sous-estimées.

Le critère portant sur la mise en œuvre de l'approche programme dans le programme évalué touche plusieurs aspects relatifs à la composante de la formation générale. Ces aspects concernent notamment l'intégration des éléments de la composante de la formation générale au programme et à l'épreuve synthèse. Le critère portant sur l'efficacité du programme a également permis d'analyser les taux de réussite dans l'ensemble des cours de la formation générale.

Au terme du processus d'évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée*, le Collège s'est rendu compte qu'il aurait été intéressant de faire au préalable une analyse afin de cerner davantage les enjeux de départ. La Commission abonde dans ce sens et elle *suggère* au Collège de produire un devis basé sur un portrait de la situation afin d'identifier les enjeux du programme à être évalué et, par la suite, de retenir les critères permettant d'examiner les éléments découlant des enjeux retenus. Les rapports produits par le système d'information du Collège sont maintenant en mesure de contribuer à cette analyse.

La collecte des données perceptuelles

Trois sondages ont été réalisés pour obtenir l'opinion des élèves, des diplômés et des organismes accueillant les stagiaires du programme *Techniques d'éducation spécialisée*. Le questionnaire distribué aux élèves en cours de formation a été complété par tous ceux inscrits au programme, ce qui totalise 52 répondants. Celui des diplômés a été complété par 17 des 48 diplômés sollicités, pour un taux de réponse de seulement 35 %. La Commission invite le Collège à donner suite à son intention d'améliorer ses mesures de suivi de ses diplômés afin d'augmenter son taux de réponse. Les organismes représentant les milieux de stage ont répondu à leur questionnaire dans une proportion de 57 % (29 sur 51). Dans ce dernier cas, certains organismes n'avaient accueilli aucun stagiaire récemment; cela expliquerait pourquoi ils n'ont pas répondu au questionnaire.

Ces sondages ont couvert un nombre important de sujets, notamment en raison de la révision du programme. Les questionnaires aux élèves et aux diplômés comportaient donc de nombreuses questions et les résultats n'étaient pas toujours faciles à interpréter. La Commission *suggère* au Collège de concevoir ses outils de collecte de données perceptuelles de manière à obtenir des données reliées à des enjeux préalablement identifiés.

La réalisation de l'évaluation

Le Collège présente les résultats de son évaluation dans un rapport comportant huit parties dont six correspondent aux six critères d'évaluation qu'il a retenus. Rappelons que ces critères sont la pertinence du programme, la cohérence du programme, les aspects pédagogiques, les ressources et la gestion, la mise en œuvre de l'approche programme ainsi que l'efficacité du programme.

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies

En plus des données perceptuelles obtenues des étudiants, des diplômés et des entreprises, les comités ont utilisé différentes sources d'information quantitatives et qualitatives. Il s'agit notamment de données statistiques, des commentaires écrits des diplômés, des élèves et des entreprises, de la mission du Collège, de la description du programme, du profil du diplômé, des politiques départementales, d'un échantillon de plans de cours, de la politique

de stage, de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de la révision des objectifs de la formation pratique en Techniques d'éducation spécialisée.

Pour les critères de cohérence et celui des aspects pédagogiques, le Collège aurait pu élargir son échantillon, qui ne comptait que trois plans de cours, et utiliser les résultats de l'analyse des plans de cours effectuée par les professeurs à chaque année. Il aurait été approprié de mentionner dans le rapport les changements apportés aux contenus des cours ainsi que les motifs expliquant ces changements.

Pour les critères portant sur les ressources et la gestion, l'implantation de l'approche programme et l'efficacité du programme, les données pertinentes ont été recueillies. Cependant, la présentation des taux de diplomation de l'ensemble des établissements donnant le programme évalué aurait permis de mieux étayer les constats.

L'analyse

Bien que les membres du Comité d'évaluation aient indiqué lors de la visite qu'ils avaient manqué de temps pour effectuer une analyse en profondeur de toutes les données recueillies, la Commission estime que le rapport du Collège soulève les principales difficultés liées à la mise en œuvre du programme.

L'analyse de la pertinence est satisfaisante au regard des sous-questions retenues par le Collège. Cependant, le peu de données sur le suivi des diplômés n'a pas permis d'approfondir l'adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail.

L'analyse de la cohérence du programme a clairement fait ressortir le problème de la charge de travail des élèves de 2^e année. L'analyse des aspects pédagogiques, des ressources et de la gestion, de l'implantation de l'approche programme est adéquate. Cependant, certaines données auraient pu faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Par exemple, un certain nombre d'élèves et de diplômés ont indiqué qu'il était difficile de rencontrer les professeurs, soit respectivement 27 % et 35 %. De même, une analyse des causes expliquant pourquoi les élèves n'ont pas une bonne perception de la contribution des cours de la formation générale à leur formation en éducation spécialisée aurait pu être réalisée.

L'analyse de l'efficacité du programme a permis d'examiner de manière exhaustive les taux de réussite des cours de la formation spécifique et ceux des cours de la formation générale, les taux de rétention, les taux de diplomation ainsi que l'opinion des élèves, des diplômés et des entreprises. Cependant, l'analyse de l'ensemble des causes à l'origine des

faibles taux de diplomation dans la durée normale du programme aurait dû permettre de vérifier les hypothèses soulevées (l'impact des stages, les conflits d'horaire, la réussite des cours de la formation générale, etc.).

Certaines études réalisées dans la foulée de la révision du programme ont alimenté les analyses effectuées au regard de la présente évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée*.

Les conclusions et les actions envisagées

Dans l'ensemble, l'évaluation de la pertinence, de la cohérence, des aspects pédagogiques ainsi que des ressources et de la gestion présentent des conclusions pertinentes et appropriées. Pour les critères portant sur l'implantation de l'approche programme et l'efficacité du programme, les conclusions auraient pu refléter davantage la situation observée.

À la fin de chaque partie traitant d'un critère, le rapport du Collège présente une section intitulée « *recommandations* » comprenant les actions envisagées. Il est intéressant de constater qu'elles sont reprises dans la conclusion du rapport et qu'elles ont été classées par ordre de priorité. Toutefois, certaines de ces actions sont générales et ne couvrent pas tous les problèmes observés comme, par exemple, la mise en place de mesures spécifiques pouvant accroître les taux de diplomation ou les mesures reliées à la lourdeur du programme. Cela est en bonne partie attribuable à l'analyse, qui dans certains cas, aurait pu être plus approfondie et à la timidité des actions envisagées particulièrement lorsqu'il s'agissait de problèmes externes au département. En conséquence,

La Commission recommande au Collège, dans ses prochaines évaluations, d'approfondir ses analyses de manière à préciser davantage les actions envisagées et de les inscrire dans un plan d'actions officiel.

Le suivi de l'évaluation

Le rapport d'évaluation du Collège comprend 12 actions envisagées présentées selon un ordre de priorité dont l'échéancier de réalisation s'étale de juin 1999 à l'hiver 2000. Ceci a été considéré par le Collège comme étant le plan d'action (art. 5.3.1). Le conseil d'administration du Collège a adopté le rapport d'évaluation incluant ses recommandations conformément à l'article 5.2.4 de la PIEP. Le 2 février 2000, le Collège a produit un rapport faisant état du suivi des actions envisagées. Vraisemblablement, le processus de révision

du programme prévu pour l'année 2000-2001 sera une autre occasion pour en améliorer la mise en œuvre.

Comme souligné précédemment, la Commission a été en mesure de constater que le Collège propose plusieurs modifications pertinentes à sa PIEP au terme des évaluations qu'il a réalisées dans ses différents campus. Une de ces modifications vise l'amélioration du suivi des évaluations incluant la préparation et l'adoption d'un véritable plan d'action.

* * *

En résumé, la Commission estime que l'application de la PIEP a été partiellement efficace pour l'évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée*.

Conclusion

L'évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée* a permis au Collège Champlain–Lennoxville d'expérimenter une première fois sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP).

De façon générale, l'évaluation s'est déroulée comme le prévoit la PIEP. Ainsi, le choix du programme à évaluer s'est fait comme cela est prévu dans la PIEP et, depuis mars 1999, le Collège dispose d'un calendrier pour l'évaluation de tous ses programmes. Même si la composition du comité d'évaluation était différente de celle qui avait été prévue à la PIEP, les travaux d'évaluation se sont déroulés conformément aux dispositions établies par cette politique. Enfin, le système d'information est en voie d'implantation.

À la lumière des expériences d'évaluation réalisées, la direction du Collège entend apporter des modifications à certaines dispositions de la PIEP du Collège Champlain–Lennoxville pour la rendre davantage conforme à sa pratique. Elle entend notamment établir un échéancier plus réaliste, clarifier les responsabilités concernant la collecte des données et la mise à jour du système d'information, préciser la composition du comité d'évaluation, améliorer la planification de l'évaluation, effectuer l'analyse périodique des données relatives au suivi de ses programmes d'études et améliorer le suivi des évaluations incluant le plan d'action. La Commission estime que ces modifications sont appropriées.

En matière d'efficacité, la démarche d'évaluation comporte quelques lacunes. Les enjeux de l'évaluation auraient pu être davantage précisés dans le devis afin de mieux orienter la démarche et de concevoir des outils de collecte de données perceptuelles permettant d'obtenir des résultats reliés aux enjeux. L'analyse des résultats aurait pu être plus approfondie, ce qui aurait permis de mieux cibler les actions envisagées. Cependant, les actions prioritaires retenues dans la conclusion sont pertinentes. Enfin, le suivi de l'évaluation devrait comprendre un plan d'action établi en bonne et due forme.

En résumé, la Commission juge que l'application faite par le Collège Champlain–Lennoxville de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), lors de l'évaluation du programme *Techniques d'éducation spécialisée*, a été globalement conforme au texte de sa politique et partiellement efficace.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Champlain-Lennoxville souscrit dans l'ensemble aux conclusions de ce rapport. Il poursuit tel qu'annoncé les modifications envisagées à sa PIEP. La Commission analysera cette nouvelle version de la PIEP lorsqu'elle l'aura reçue.

Le Collège a élaboré des questionnaires aux diplômés et aux employeurs qui accueillent des stagiaires. Il a aussi produit un plan d'action. Enfin, il a pris en compte les recommandations du rapport d'évaluation dans l'élaboration du programme révisé, dont l'implantation est prévue pour l'automne 2001.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président